

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

**Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE**

Service Instructeur : 25.04.24
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :
MURET Christelle 04.94.50.16.37
christelle.muret@dracenie.com
Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-
PROVENCE**

Numéro de dossier : **DP 083 141 24 K0078**
(à rappeler dans toute correspondance)

Déposé le : 22/04/2024

Adresse des travaux : 179 Chemin du Cognet

Destinataire :
RTP
2 2 Rue Agri 2 Rue Agrippa d'Aubigné
75004 PARIS 04

OBJET : RETRAIT AVANT DECISION

Monsieur

Par lettre en date du 22/04/2024, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Déclaration préalable, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous fais retour des exemplaires du dossier en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

TRANS-EN-PROVENCE, le 25/04/2024
Le Maire,



Alain CAYMARIS

TRANSMIS EN PREFECTURE LE : 03 MAI 2024

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

30 AVR. 2024